

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale (COCOF), l'ISELP a inauguré en 2017 un nouveau programme de résidences. Reflets de la diversité du paysage artistique belge et plus spécifiquement bruxellois, celles-ci sont construites comme un lieu de création et d'approfondissement pour les artistes, mais aussi pour les critiques et curateurs.

Les résidences de l'ISELP privilégient et valorisent des formes de recherche artistique, curatoriale ou critique inédites tout en favorisant les rapprochements des artistes et théoriciens autour d'un axe de recherche spécifique développé annuellement par l'Institut. Elles mettent en avant l'importance de la production d'une forme de savoir et d'expérience spécifique à la création artistique, favorisant avant tout le processus et la rencontre.

Le présent appel concerne les deux premières résidences d'expérimentation et/ou de production de l'année 2018, qui se tiendront pour une durée de trois mois, respectivement de janvier à mars et d'avril à juin 2018.

L'appel s'adresse à un artiste ou collectif d'artistes, ou à un curateur invitant un ou des artistes à intervenir dans son projet. Aucun medium n'est privilégié.

Les résidents sont sélectionnés sur dossier et sur projet.

Ils sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt d'une résidence pour la réalisation de celui-ci. Néanmoins, les projets faisant écho à la question des communautés seront encouragés.

Le projet pourra être déposé et réalisé dans l'une des langues suivantes : anglais ou français.

Les lauréat(e)s seront sélectionnés sur dossier à l'occasion d'un jury constitué de spécialistes du monde de l'art contemporain.

Dans le contexte de la première résidence (janvier - mars 2018), il est attendu que le résident prenne part, sous une forme à déterminer avec lui, à l'exposition qui se tiendra à l'ISELP entre le 19 avril et le 8 juillet 2018, et qui se développera autour de questions de genre et de questions d'énonciation*.

*Cette exposition entend interroger les manières dont les identités genrées affectent / informent les pratiques de publication en art, envisagées dans un champ élargi (textuel, plastique, performatif...), et réciproquement (pour plus d'informations : Florence Cheval f.cheval@iselp.be).

Dans le contexte de la seconde résidence (avril-juin 2018), il est attendu que le résident prenne part, sous une forme à déterminer avec lui, à l'exposition qui se tiendra à l'ISELP entre octobre et décembre 2018, et qui se développera autour de la forêt comme écosystème et métaphore d'une communauté. Ce sont les thématiques des relations interspécifiques qui seront à cette occasion mises en forme.

Chargée des résidences :

Florence Cheval > f.cheval@iselp.be

**Date limite de dépôt des dossiers :
> 11 décembre 2017.**

MODALITES POUR UNE RÉSIDENCE DE TROIS MOIS

Un dossier au format A4, comprenant CV, lettre de motivation et note d'intention doit être rentré SOUS FORMAT ELECTRONIQUE (et éventuellement papier) à l'ISELP pour le 11 décembre 2017 au plus tard. Des compléments tels que revue de presse ou documentation sur les réalisations récentes sont les bienvenus.

Il devra mentionner pour quelle période de résidence (janvier-mars ou avril-juin) le ou les candidat(e)s postule.

Un seul dossier sera accédé par résidence. Il n'est pas possible de candidater pour les deux résidences avec le même dossier.

Article 1 - Objet du concours

Programme de résidence réalisé avec le soutien de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque résidence se voit attribuer une dotation unique de 1500 euros.

Article 2 - Conditions de participation

La résidence d'artiste est ouverte à tout artiste, collectif d'artistes ou curateur associé à des artistes répondant aux critères de contenu décrits ci-dessus dans l'appel.

Article 3 - Domaines de création

Le projet de la résidence d'artiste peut faire appel à tout moyen d'expression.

Article 4 - Moyens

Le ou les artistes-auteurs sélectionnés se verront attribuer une bourse de résidence d'un montant de 1500 euros toutes taxes comprises pour 3 mois, afin de lui/leur permettre d'exercer son/leur activité de création, de recherche ou d'expérimentation hors de son/leur lieu habituel de création, conformément à la vocation première de la résidence.

Le ou les artistes sélectionnés se verront attribuer un espace de recherche et de création situé au-dessus du Centre de documentation de l'ISELP d'une surface de 55m² environ, dont ils disposeront durant les horaires d'ouverture de l'ISELP.

Article 5 - Candidatures

Le dossier doit être envoyé par email ou déposé, envoyé par la poste dûment complété à l'ISELP : Florence Cheval, ISELP/ Bd de Waterloo, 31 B-1000, au plus tard pour le 11 décembre 2017 ou par mail à l'adresse suivante : f.cheval@iselp.be.

Les dossiers déposés sous format papier et non retenus pourront être repris après le jury à l'accueil de l'ISELP.

À défaut, ils seront considérés comme abandonnés et deviendront la propriété de l'ISELP.

Article 6 - Composition du jury

Le Jury sera composé de 8 membres : Maïté Vissault, directrice de l'Institut, Catherine Henkinet, Laurent Courtens et Florence Cheval, curatrices à l'ISELP, deux membres extérieurs à l'Institut issus du monde de l'art contemporain (artistes, critiques d'art ou membres d'institutions publiques), l'ancien lauréat de la résidence et un représentant de la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le jury procédera à une sélection parmi les projets sélectionnés par un pré-jury sur base de l'examen des dossiers envoyés ainsi que des visites éventuelles d'ateliers ou d'expositions.

La directrice de l'ISELP veillera au bon déroulement des opérations du jury, dont elle dirigera les travaux et enregistrera la décision. Tout litige sera tranché par le jury. Ses décisions sont souveraines.

Article 7 - Résultats

Les résultats seront communiqués à tous les candidats par courriel dans la semaine qui suit le jury. Le lauréat sera en outre averti par téléphone.

Article 8 - Réalisation

La bourse de 1500 € toutes taxes comprises comprend le cachet de(s) l'artiste(s), les frais de production, de montage, de transport et de démontage éventuel de l'œuvre, les frais attenants à l'intervention des lauréats dans le cadre de la programmation de l'ISELP. Un contrat détaillé sera signé en début de résidence entre l'ISELP et le/les lauréats.

Article 9 - Promotion, reproduction des œuvres

La promotion du travail de l'artiste sera assurée par l'ISELP pendant toute la durée de sa résidence.

L'ISELP se réserve le droit de reproduire l'œuvre ou texte éventuellement produit en résidence sélectionnée sous quelque forme que ce soit, dans la presse, dans son matériel promotionnel ou scientifique, dans le but de faire connaître la participation de l'artiste au programme de résidences.

Article 10 - Exclusion

Le jury et l'ISELP se réservent le droit d'annuler à tout moment la participation et la sélection d'un artiste qui agirait à l'encontre des objectifs de la résidence et de l'objet social de l'ISELP. Cette décision sera sans appel et aucun préjudice ne pourra être réclamé.

Article 11 - Adhésion au règlement

Par le seul fait de son inscription, l'artiste souscrit sans réserve au présent règlement.

Responsable

Florence Cheval, f.cheval@iselp.be / +32 (0)2/ 504 80 73

Date limite de dépôt des dossiers : 11 décembre 2017

